

## COMMUNIQUE

Le conseil municipal s'est réuni le 3 septembre 2008 et a délibéré sur les affaires suivantes.

### **\* Urbanisme**

Le Conseil Municipal a décidé de transformer le POS. (Plan d'Occupation des Sols) en un PLU (Plan Local d'Urbanisme). La procédure de création du PLU est donc lancée. Une demande de subvention est transmise à cet effet aux services de l'Etat.

Un cabinet d'architecte sera recruté. Il devra parallèlement à cette procédure de PLU mener en même temps une procédure de création de ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). Cette ZPPAUP remplacera en partie le périmètre de protection Monument Historique (500 m).

### **\* Voirie**

- L'éclairage du terrain de foot sera remis en état par l'entreprise MONSSU pour 12 125,20 €. Il s'agira de changer les projecteurs, les tableaux électriques et les câblages souterrains.
- Bâche incendie de la Socraie : Il est nécessaire d'acquérir plus de terrain que prévu. Une demande d'achat d'une parcelle supplémentaire est réalisée auprès de la succession CHESSEBOEUF.
- Un devis de panneaux de signalisation est demandé à la DDE pour la fourniture de panneaux afin d'améliorer l'accueil des campings-cars.

### **\* Bâtiments**

- Un devis de peinture de 4 273 € est accepté (entreprise DURAND). Il concerne une partie des huisseries de la mairie et une porte de l'école maternelle.
- Le contrat d'entretien de la chaufferie de la gendarmerie est supprimé (le Ministère de la Défense impose un contrat groupe au niveau national).
- Une étude de travaux est en cours au presbytère par la commission des bâtiments.
- L'immeuble bureaux de l'actuelle gendarmerie sera vendu à l'entreprise MONSSU (artisan plombier) au prix de 80 000 €. La construction de la nouvelle gendarmerie sera achevée le 7 novembre prochain. La vente ci-dessus interviendra après.
- Les vestiaires du foot ont été remis en état par le personnel communal.
- Les 2 logements de l'école élémentaire seront rendus à la commune vers la mi-novembre. Ils seront réaffectés en locaux périscolaires. Des travaux seront à y réaliser en 2009.

### **\* Matériels**

- 2 écrans d'ordinateurs sont changés à la mairie (500 €).
- 1 écran pour visionneuse est acheté (244 €).
- 1 ligne Internet est demandée à la bibliothèque.
- 1 plastifieuse est demandée, elle sera achetée en 2009.
- L'autolaveuse du foyer Yves Duteil est à changer, une nouvelle sera achetée prochainement, une dépense de 4 à 5 000 € est nécessaire.

### **\* Ecoles**

L'ensemble des travaux prévus aux écoles a été réalisé pendant les vacances. La rentrée scolaire s'est passée dans de bonnes conditions. L'effectif de l'école maternelle (72 élèves) a permis la réouverture de la 3<sup>ème</sup> classe.

**\* Service eau potable**

La Communauté d'Agglomération, en charge de l'eau potable, doit maîtriser le foncier correspondant à la surveillance de la ressource en eau.

Les installations du château d'eau et de la station de pompage pourront être transférées en propriété après que soit dénoncée la précédente convention de gestion passée avec le Ministère de la Justice en 1977.

**\* Station d'épuration**

Concernant l'extension envisagée de la station d'épuration par l'Agglo, il est demandé à la Commune d'acquiescer les terrains nécessaires. Les propriétaires seront contactés.

**\* Terrains de la Cad'Humeau**

Constatant l'état des friches, bois, taillis situés au Nord du terrain de foot, le Conseil Municipal souhaite contacter les propriétaires des parcelles concernées. Elles pourraient éventuellement servir d'espaces naturels publics.

**\* Terrain pour artisanat**

Une proposition de terrain a été reçue en mairie pour des parcelles situées en zone NC du POS. Le Conseil Municipal pourra étudier cette offre avec l'élaboration du PLU (ci-dessus).

\* Une décision modificative budgétaire est prise pour tenir compte des différentes dépenses et recettes ci-dessus.

\* Une subvention est demandée au Pays Saumurois sur 21 000 € de travaux d'aménagement dans le centre bourg (rue des Masques, Perdrielles, chemin des Ecoliers).

\* Une subvention sera accordée au Vélo-Sport de 2009 à 2013 pour des courses organisées avec les communes voisines.

D'autres sujets ont été évoqués, entre autres,

- autorisation pour le SAMU de se poser en hélicoptère sur le terrain de sport
- les sonneries de cloche de l'église St Michel se faisant rares, l'indication d'une réparation a été donnée au Conseil Municipal. En effet, depuis de nombreuses années la cloche a une fêlure qui empêche les grandes volées. Il faudra à l'avenir se pencher sur sa réparation.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> octobre à 20 h 30.

Fontevraud, le 12 septembre 2008

Le Maire,  
R. CATIN